

Table des matières

Avant-propos	7
Note des auteurs	13
Chapitre I. L'objet, les sources et les principes du droit du procès civil	17
Section 1. <i>Le droit du procès civil et le droit judiciaire privé</i>	19
Section 2. Les sources du droit du procès civil	23
Section 3. Les principes essentiels régissant le droit du procès civil	38
Sous-section 1. La première partie du Code judiciaire	38
A. Les articles 3 et 7 du Code judiciaire :	
l'application des lois dans le temps (droit transitoire)	39
B. L'article 5 du Code judiciaire : l'interdiction du déni de justice	45
C. L'article 6 du Code judiciaire : l'interdiction de prononcer par voie de disposition générale	49
D. Divers	49
Sous-section 2. Les principes généraux du droit du procès civil	51
Sous-section 3. Les autres caractéristiques essentielles du droit du procès civil	57
Sous-section 4. La célérité, l'économie de procédure et la loyauté en tant que nouveaux principes directeurs du procès civil?	62
Chapitre II. L'action en justice et son exercice	67
Section 1. Définition de l'action en justice et distinctions	69
Section 2. La recevabilité de l'action	70
Sous-section 1. L'intérêt	72
A. L'intérêt doit être concret	72
B. L'intérêt doit être licite ou légitime	74
C. L'intérêt doit être direct et personnel	76
§ 1. Notion	76
§ 2. L'intérêt des personnes morales	77
a. Principe	77
b. Dérogations	78
D. L'intérêt doit être né et actuel	79
§ 1. Notion	79
§ 2. Dérogations	80

Sous-section 2. La qualité	83
A. La qualité du demandeur	83
§ 1. La qualité du titulaire du droit subjectif allégué à l'appui de l'action (qualité-titre)	83
§ 2. Le pouvoir en vertu duquel une personne forme une demande en justice (qualité-pouvoir)	84
§ 3. Certaines actions sont réservées à certaines catégories de personnes spécifiques (actions dites attirées)	85
B. La qualité du défendeur	87
C. L'examen de la qualité des parties	89
§ 1. La qualité doit subsister tout au long de la procédure et est vérifiée à chaque étape de celle-ci	89
§ 2. L'examen de la qualité n'impose pas de vérifier l'existence ou la portée du droit subjectif invoqué	91
§ 3. Distinction entre le défaut de qualité et le défaut de la mention de la qualité	92
Sous-section 3. La capacité est-elle une condition de recevabilité de l'action ?	92
Section 3. L'exercice de l'action : la demande	94
Sous-section 1. Les éléments constitutifs de la demande	94
A. La cause	94
B. L'objet	97
§ 1. Notion	97
§ 2. Caractéristiques	99
C. Les parties	100
Sous-section 2. Les catégories de demandes	101
A. La distinction entre demande principale et demandes incidentes	101
B. La demande additionnelle	102
§ 1. Définition	102
§ 2. Recevabilité	103
§ 3. Forme	103
§ 4. Dépendance	103
C. La demande nouvelle	104
§ 1. Définition	104
§ 2. Recevabilité	105
a. Un fait ou un acte invoqué dans la citation ou la requête introductive d'instance	105
b. Un moment où la procédure est contradictoire	107
§ 3. Forme	108
§ 4. Indépendance vis-à-vis de la demande principale	108
D. La demande reconventionnelle	108
§ 1. Définition	108
§ 2. Recevabilité	113
§ 3. Forme	114
§ 4. Indépendance vis-à-vis de la demande principale	114
E. La demande en intervention	115
§ 1. Concept et distinction	115

§ 2. L'intervention volontaire	116
a. Définition	116
b. Recevabilité	117
c. Forme	118
d. Dépendance vis-à-vis de la demande principale	118
§ 3. L'intervention forcée	119
a. Définition	119
b. Recevabilité	119
c. Forme	121
d. Indépendance vis-à-vis de la demande principale	121
Sous-section 3. Les effets de la demande	121
A. Effets à l'égard des parties	121
B. Effets à l'égard du juge	122
C. Effets à l'égard du droit en litige	122
Section 4. Les défenses	123
Sous-section 1. Définition	123
Sous-section 2. Les défenses au fond	124
Sous-section 3. Les exceptions de procédure	125
A. Les exceptions dilatoires et les fins de non-procéder	127
B. Les exceptions péremptoires	128
C. Les moyens de défense déduits du non-respect d'un délai de procédure	129
Sous-section 4. Les fins de non-recevoir	129
Sous-section 5. Cas particuliers	131
Sous-section 6. Controverses quant à la sanction effectivement prononcée par le juge en fonction de la défense soulevée	132
Section 5. Le formalisme procédural	134
Section 6. Les délais	138
Sous-section 1. Classification	139
A. Classification par fonctions: délais d'attente et délais accélérateurs	139
B. Classification par sanctions: délais d'ordre et délais prescrits à peine de nullité, de déchéance ou de sanctions spécifiques	140
C. Classification par destinataires	141
Sous-section 2. Fixation des délais	141
Sous-section 3. Computation des délais	142
Sous-section 4. Les sanctions de l'inobservation des délais	142
A. Les délais prescrits à peine de nullité	142
B. Les délais prescrits à peine de déchéance	142
C. Les sanctions spécifiques	143
D. Les délais d'ordre	145
Section 7. Les « jugements » et l'autorité de chose jugée	146
Sous-section 1. Classification	146
Sous-section 2. Portée des jugements	147
Sous-section 3. « Les voies de nullité n'ont pas lieu contre les jugements »	148

Sous-section 4. L'autorité de la chose jugée	149
A. Notions	150
B. Autorité de chose jugée et dessaisissement	150
C. Conditions de l'autorité de chose jugée	152
D. Portée de l'autorité de chose jugée par rapport aux différents types de défense	154
E. Autorité de chose jugée et exercice d'une voie de recours	154
Section 8. Un droit de libre accès à la justice susceptible d'un usage abusif ou fautif	155
Sous-section 1. Principe du libre accès des justiciables à la justice étatique : rejet des injonctions à ne pas poursuivre une procédure	156
Sous-section 2. L'abus de droit dans le procès civil	158
A. Notion	159
B. Attitudes procédurales visées	160
C. Sanctions	162
D. Incidence des modes extrajudiciaires de résolution des litiges sur le caractère abusif du recours à la procédure	163
Chapitre III. L'organisation judiciaire	171
Introduction	173
Section 1. Les cours et tribunaux	173
Sous-section 1. Le canton judiciaire	174
Sous-section 2. L'arrondissement judiciaire	177
A. La réforme des arrondissements judiciaires par les lois de 2012 et 2013	177
B. Les tribunaux de première instance	180
C. Les tribunaux du travail et de commerce	182
D. Les divisions au sein des tribunaux de police, de première instance, du travail et de commerce	183
E. Les tribunaux d'arrondissement	184
Sous-section 3. Le ressort	185
Sous-section 4. Le royaume	186
Section 2. Les fonctions judiciaires	187
Sous-section 1. Le juge	187
A. La nomination	188
B. La carrière	189
Sous-section 2. Le ministère public	194
A. Introduction – Le rôle du ministère public en matière civile	194
B. L'organisation interne du ministère public	195
C. Les caractéristiques propres du ministère public	196
D. Les missions du ministère public dans le procès civil	198
Sous-section 3. Le barreau et les avocats	200
A. Accès à la profession d'avocat	201

§ 3. Compétences spéciales	246
a. Le contentieux locatif et autres demandes similaires	246
b. Les actions en matière de copropriété	247
c. Les contestations ayant pour objet les servitudes ainsi que les obligations que la loi impose aux propriétaires de fonds contigus	249
d. Les contestations relatives aux droits de passage	249
e. Les actions possessoires	249
f. Certaines compétences en droit des personnes et des familles	249
g. Les contestations en matière de crédit à la consommation	250
h. Le recouvrement de créances des entreprises fournissant des services d'utilité publique	250
i. Les contestations de titre	251
§ 4. Compétences exclusives	251
E. Le tribunal de police	251
§ 1. Compétences exclusives	251
§ 2. Le champ d'application de l'article 601 <i>bis</i> du Code judiciaire	253
F. La cour d'appel	255
G. La cour du travail	256
H. La Cour de cassation	256
§ 1. Les pourvois en cassation	256
§ 2. Les compétences en matière d'excès de pouvoir	256
§ 3. L'annulation des règlements de l'Ordre des barreaux francophones et germanophone et de l'Orde van Vlaamse Balies	257
§ 4. Le pourvoi dans l'intérêt de la loi	257
§ 5. Les autres attributions	257
Sous-section 3. Moment et critères d'appréciation de la compétence	258
A. Moment de l'appréciation	258
B. Critères d'appréciation	259
§ 1. En cas de compétence fondée sur l'objet de la demande	259
§ 2. En cas de compétence fondée sur la valeur de la demande	267
§ 3. En cas de compétence fondée sur la qualité des parties	269
Sous-section 4. Règles de compétence matérielle pour les demandes incidentes	269
A. La demande additionnelle	269
B. La demande nouvelle	269
C. La demande reconventionnelle	270
§ 1. Devant le tribunal de première instance	271
§ 2. Devant les juridictions d'exception	272
D. La demande en intervention	273
Section 3. La compétence territoriale	274
Sous-section 1. Définitions et catégories	274
Sous-section 2. Les règles de compétence territoriale supplétives	275
A. Régime juridique	275
B. Critères	278
Sous-section 3. Les règles de compétence territoriale impératives	284
A. Régime juridique	284

B. Dispositions légales	287
Sous-section 4. Les règles de compétence territoriale d'ordre public	288
A. Régime juridique	288
B. Dispositions légales	289
Sous-section 5. Les règles de compétence territoriale pour les demandes incidentes	290
Sous-section 6. Les clauses dérogatoires aux règles de compétence territoriale	290
A. Généralités	290
B. La nécessaire précision de la clause attributive de compétence	290
C. Les clauses attributives de compétence et la réglementation en matière de protection des consommateurs	291
D. Renonciation unilatérale à la clause attributive de compétence	292
E. Impact de la jurisprudence de la Cour de cassation en matière de détermination de sa compétence territoriale par le juge	293
Section 4. Le règlement des incidents de compétence	295
Sous-section 1. Les incidents de compétence au premier degré	295
A. Le déclinatoire de compétence soulevé par le défendeur	296
B. Le déclinatoire de compétence soulevé par le juge saisi	298
C. La procédure devant le tribunal d'arrondissement	302
D. Schéma récapitulatif	302
Sous-section 2. Les incidents de compétence en degré d'appel	303
Sous-section 3. Les incidents de compétence devant la Cour de cassation	306
Sous-section 4. L'autorité et l'exécution des décisions sur la compétence	308
Sous-section 5. Le règlement des incidents relatifs à la valeur indéterminée de la demande	310
Partie III. La répartition des causes au sein des juridictions	311
Section 1. Notions	311
Section 2. L'incident de répartition	312
Section 3. Demande d'attribution de la cause à une chambre composée de trois magistrats	313
Section 4. Le mécanisme des « audiences sous l'arbre »	316
Partie IV. La litispendance et la connexité	318
Section 1. La litispendance	
Sous-section 1. Notion et conditions	318
Sous-section 2. Procédure et règlement	320
Section 2. La connexité	322
Sous-section 1. Notion et conditions	322
Sous-section 2. La jonction pour cause de connexité	323
A. Jonction entre des demandes formées devant des juridictions organiquement distinctes	323
B. Jonction entre des demandes formées devant la même juridiction	329

C. Le cas particulier de la connexité entre des demandes formées devant la même juridiction mais devant des chambres différentes dont une disposerait d'une compétence exclusive	329
Sous-section 3. L'introduction de demandes connexes dans un même acte : la jonction directe	330
Chapitre V. L'emploi des langues	333
Section 1. Base légale et caractéristiques générales	335
Section 2. Méthode pour déterminer la langue de la procédure	340
Section 3. L'emploi des langues dans les arrondissements judiciaires autres que l'arrondissement judiciaire de Bruxelles	343
Section 4. L'emploi des langues dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles	344
Sous-section 1. Rappel de la réforme de 2012 : des tribunaux bruxellois unilingues	344
Sous-section 2. Étape préalable : la détermination du critère qui fonde la compétence du tribunal	344
Sous-section 3. L'article 4 de la loi (critère <i>intra-muros</i>)	348
A. Le critère <i>intra-muros</i>	348
B. La demande de changement de langue	351
§ 1. Introduction	351
§ 2. La demande unilatérale du défendeur	351
§ 3. La demande de changement de langue formulée de commun accord	356
Sous-section 4. L'article 3, alinéa 2, de la loi (critère <i>extra-muros</i>)	357
A. Le critère <i>extra-muros</i>	357
B. La demande de changement de langue	358
§ 1. La demande de changement de langue formulée de commun accord	358
§ 2. La demande de changement de langue unilatérale par le défendeur	358
Sous-section 5. Les règles particulières applicables au régime linguistique devant les justices de paix et les tribunaux de police (siégeant en matière civile) de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles	359
A. L'emploi des langues devant les justices de paix de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles	359
§ 1. Les cantons localisés dans l'arrondissement administratif de Bruxelles	359
§ 2. Les cantons localisés dans l'arrondissement administratif de Hal-Vilvorde	360
B. L'emploi des langues devant les tribunaux de police de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles	361
§ 1. Introduction	361
§ 2. Les régimes linguistiques applicables devant les tribunaux de police francophone et néerlandophone de Bruxelles	361

§ 3. Les régimes linguistiques applicables devant les tribunaux de police de Hal et de Vilvorde	361
Sous-section 6. Le choix de la langue de la procédure en cas d'introduction au moyen d'une requête conjointe	362
Section 5. Sanction de la méconnaissance des règles en matière d'emploi des langues	363
Section 6. Les recours en matière d'emploi des langues	364
Index	369